

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Association agréée
au titre de la protection de l'Environnement
Arrêté préfectoral N° 2002-597



Fouesnant le 3 Décembre 2009
Monsieur le Préfet du Finistère
42 Boulevard Duplex
29000 - QUIMPER

Objet :

Lettre d'intervention de l'association auprès de la Préfecture concernant la Commune de Fouesnant, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille (CCCC)

Au sujet de :

- 1- Dossier algues vertes à Fouesnant et La Forêt Fouesnant.**
- 2- La station CCPF de compostage de Kerambris à Fouesnant**
- 3- Les Contrats territoriaux de la CCPF et de la CCCC permettant la mise en place d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau :**

Lettre envoyée en Recommandé avec AR

Monsieur le Préfet du Finistère,

C'est en tant qu'association créée il y a plus de 30 ans et agréée pour la protection de l'environnement du Pays Fouesnantais que l'ASPF vous sollicite pour un rendez vous, afin de vous informer sur la situation locale, de nos légitimes inquiétudes sur les nuisances environnementales et les incidences des algues vertes sur notre santé, sur les actions « obligatoires » pour reconquérir la qualité de l'eau dans le cadre des :

- Contrat de Baie (1999-2004).
- Contrat Bassin versant du Lesnevard (2005-2009).
- Contrat Odet-Aven (2010-2015).

Ces contrats sont financés par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, et le Conseil Régional (informations du bulletin Juillet 2009 de la CCPF)

Le « rapport confidentiel » alarmant du Préfet des Cotes d'Armor de Septembre 2009 quechacun a pu consulter dans tous les médias et sur internet justifie notre réaction à la fois en Bretagne dans le cadre d'un collectif d'associations et d'individuels mais aussi surtout localement.

D'autant que l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Nantes le 12 12 2009 confirme la responsabilité de l'Etat dans la prolifération des algues vertes et aggrave les peines infligées par le Tribunal de Rennes.

Cela ouvre enfin des perspectives différentes pour les associations mobilisées sur le dossier algues vertes mais aussi pour les élus, et nous attendons encore les mesures à venir à l'issue des conclusions de la mission interministérielle (date prévue du 8 12 2009).

Sans plus attendre, nous prenons contact avec la Préfecture pour aborder ces 3 dossiers locaux.

1 -Dossier algues vertes à Fouesnant et La Forêt Fouesnant.

La situation 2009 est catastrophique au Cap Coz et Kerleven dans la baie de Concarneau avec des échouages quotidiens majeurs d'algues vertes en Octobre, Novembre et encore jusqu'à ce jour. Dernièrement en réunion publique, le Président de la CCPF annonçait lui même un volume de ramassage de 14000 m3.

Pour votre information, sachez que nous disposons de photos quotidiennes de la plage du Cap Coz, dont celles des ramassages par les engins.

Siège social : Ti C'hoat Hent Run ar C'had, 29170 Fouesnant

Selon le rapport CEVA, nous avions au large en 2006 un des plus grands stocks de Bretagne en ulves, certes, on pouvait penser que dans un tel contexte, les arrivées d'algues pouvaient encore dépendre des vents et marées.

Mais tout ceci ne peut expliquer ce triste record de 2009, comme le proclame-lui même en public Monsieur Le Président de la CCPF et Maire de Fouesnant.

Nous sommes persuadés que certains disposent de ces informations stratégiques et sensibles, nous les avons demandé officiellement à la CCPF et au Conseil Général, notamment les relevés des taux de nitrates dans les ruisseaux et en mer.

Aucune réponse encore à ce jour.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Préfet, que vous ferez tout pour que, comme la Loi le prévoit, nous puissions accéder à ces documents.

On peut penser que l'ampleur de l'arrivée des algues vertes dans la baie de la Forêt a été cachée le plus longtemps possible pour sauver la fin de saison touristique.

Pour autant, on aurait dû s'inquiéter pour la santé des vacanciers de la fin août que nos photos montrent jouant dans les algues en putréfaction sur la plage du Cap Coz.

Dans un tel contexte, on ne peut que s'étonner de l'absence d'informations, d'instructions, de panneaux de conseils ou d'alarme à l'entrée des plages, tant de la part de la Municipalité que de la Préfecture.

En effet, nous savons maintenant qu'il y va de la santé des personnes exposées et nous ne pouvons accepter le manque d'actions publiques y compris de la part de vos services, silencieux depuis Aout 2009 bien qu'informés officiellement ou par la voie de la presse locale réagissant à nos sollicitations.

Les dernières études des scientifiques sont claires sur les raisons de cette prolifération : elle est due principalement aux nitrates d'origine agricole.

Pendant une trop longue période, l'Etat ne s'est pas donné les moyens de faire respecter les réglementations existantes et d'en créer d'autres comme dans les pays du nord de l'Europe sur demande de la commission européenne (protections des captages, plafond de fertilisation totale en azote et phosphore par culture et type de sol, modulation des plafonds de fertilisation en fonction des enjeux des bassins versants, déclarations des transports et échanges de lisier, contrôles sur les exploitations à risques pour l'environnement,.....).

Ces financements de ces contrats étant publics et importants, il nous paraît incompréhensible de ne pas avoir identifié les responsables de l'afflux de nitrates dans le bassin du Lesnevard, sans omettre pour autant la recherche exhaustive d'une origine extra agricole.

Outre les risques pour la santé, la dimension économique des marées vertes et des pollutions agricoles est citée dans le rapport de Septembre 2009 du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne (CSEB) :

«.....C'est donc toute la dimension touristique et résidentielle de la Bretagne qui, au-delà des marées vertes, est altérée par les impacts environnementaux de l'agriculture. » «on dispose en revanche d'un indicateur, plus facile à renseigner, qui est le coût public des mesures prises pour réduire les pollutions agricoles ou lutter contre leurs conséquencescoût du ramassage : 1 Million d'euros par an à l'échelle de la Bretagne.....l'ordre de grandeur du montant cumulé des aides publiques investies en Bretagne pour la maîtrise des pollutions agricoles : plus proche du Milliard d'euros....».

Le CSEB écrit encore :

«.....les évènements graves de cet été 2009.....ont déjà suscité une mobilisation citoyenne contentieuse, tant au civil qu'au pénal. Elle démontre l'état d'exaspération et d'inquiétude des populations déterminées à faire respecter leur droit à un environnement équilibré et respectueux de la santé dans le respect des principes de valeur constitutionnelle consacrés par la Charte de l'environnement (droit à l'information et à la participation).....».

Nous partageons ces analyses du CSEB et le vendredi 20 novembre 2009, nous avons fait déposer avec d'autres acteurs auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Brest notre plainte individuelle contre X pour mise en danger de la vie d'autrui sur les plages où prolifèrent les algues et pour se constituer partie civile.

2- La station CCPF de compostage de Kerambris à Fouesnant.

Ce site de la CCPF ouvert en 1990 pour le compostage de déchets verts et d'algues vertes (quantité extrêmement variable signalée sur le site « ademe ») est classée « Installation classée pour la Protection de l'Environnement » ICPE 2170.

Dans le cadre d'une enquête publique en 2008 sur l'extension et les aménagements communs à Kerambris (pour centre de tri ECOTRI, pour bassins de la CCPF), vous aviez donné à la CCPF un accord sur le projet, sous réserve de satisfaire aux observations de services de l'Etat et :

«de prendre toutes les précautions utiles pour prévenir l'apparition d'odeurs notamment à partir de la nouvelle lagune »

Dans le dossier de l'enquête publique, en descriptions des activités, et en compostage d'algues vertes il était mentionné :

«a terme, environ 1300 tonnes de compost d'algues vertes devraient au maximum être stockées en même temps sur la plate forme.....».

En ramassant 14000 m3 d'algues vertes en 2009 à Kerleven et Cap Coz, en utilisant la nouvelle plate forme bitumée de 25000 m2 pour le compostage actuel, nous sommes face à une situation bien différente.

- d'une part, on peut se demander aujourd'hui si dans la précipitation, ce compost si particulier est encore à la norme NF 44-051 et à qui et où il sera distribué ?

- d'autre part, les conditions que vous aviez préconisées sont toutes autres actuellement à Kerambris et la nuisance des odeurs s'avère insupportable suivant les vents pour les proches riverains de Fouesnant, Pleuven et Saint Evarzec.

Par exemple, les 48 nouveaux propriétaires du lotissement du bois de Menez Rohou à Saint Evarzec ont découvert qu'ils étaient voisins d'une station de compostage récemment agrandie et aménagée. Beaucoup de riverains nous contactent et veulent réagir face aux carences de protection contre les odeurs, comme vous le demandiez.

Les odeurs sont détectables mais n'oublions pas le risque toxique du dégagement gazeux.

Nous avons aussi noté sur le site de compostage au sud que lors de fortes pluies, les jus des composts passent par-dessus les bordures de la plate forme bitumée et ne suivent pas le réseau prévu.

A un certain moment, ces eaux polluées allaient même dans le ruisseau du voisin, lui-même affluent du ruisseau de Pen Al Len se déversant dans la réserve pour eau potable de Pen Al Len de la ville de Fouesnant.

L'ASPF est bien consciente des difficultés de la CCPF, des Mairies de Fouesnant et de La Forêt Fouesnant.

Des instructions de ramasser les algues sur les plages leur avaient été données, ils n'avaient pas d'autres solutions que de les stocker et de créer immédiatement du compost pour réduire les odeurs des seules algues en putréfaction.

Alors que faire ?

Déjà appliquer les lois et rendre légales les activités actuelles, voir si celles ci sont compatibles ici avec l'urbanisme local et les activités toutes proches (centre ECOTRI de Kerambris) ?

A Hillion (Côtes d'Armor), la station de stockage et de compostage des algues vertes proche de la ville a été fermée, alors que celle de Fouesnant se développe ...sous le nez des riverains, à qui on a accordé pourtant des permis de construire tant à Fouesnant, Pleuven et St Evarzec.

De plus, nous pensons que :

- la station de compostage algues vertes de Kerambris, classée ICPE 2170 ne correspond plus à la déclaration d'origine, qu'une autorisation et non plus une simple déclaration est nécessaire.
- un nouveau classement avec création d'une CLIS s'avère nécessaire **au regard de changements notables comme les extensions de surfaces, les tonnages d'algues vertes et leurs risques**, et qu'une enquête publique doit accompagner la procédure.
- la zone concernée devrait être dans les périmètres de protection de la station eau potable de Pen Al Len à laquelle elle est connectée par le ruisseau de Pen Al Len, alors qu'à l'inverse nous venons d'apprendre lors de l'enquête publique sur les périmètres toute récente, que la zone de Kerambris avait été extraite de ceux ci.

Notre association considère tout cela comme illégal et vous demande d'intervenir dans ce « dossier gigogne » de Kerambris .

A défaut d'obtenir des informations et des garanties, nous n'hésiterons pas à engager une action en justice sur le dossier Kerambris, dossier devenu ultra sensible pour notre association qui est parfaitement dans son rôle au regard de ses statuts et surtout des valeurs qu'elle porte depuis plus de 30 ans.

3- Les Contrats territoriaux de la CCPF et de la CCCC permettant la mise en place d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau.

Concernant le futur contrat Odet-Aven en attente de signature, en l'absence d'un SAGE, (ce que vous ne devriez pas pouvoir accepter maintenant au regard de la situation actuelle) :

- nous vous signalons qu'aucune association environnementale locale (Eaux et Rivières , ASPF) , n' a été consultée pendant la phase des décisions finales.
- nous n'avons participé qu'à la phase initiale de recensement des zones humides (dont la finalisation a été une fois de plus repoussée), celle ci avait été lancée par une réunion du 6 11 2007, à laquelle la CCPF nous avait conviés.

L'absence de participation des associations pour la finalisation du contrat nous paraît totalement inacceptable dans le contexte actuel.

Ce mode de fonctionnement a déjà abouti dans le contrat du Lesnevard (2005- 2009) à un bilan discutable, alors que des financements publics ont été engagés.

Si l'on considère que les limites naturelles de notre grande baie se situent dans le littoral de Lesconil à Trévignon, nous notons que le périmètre du nouveau contrat Odet-Aven n'intègre pas la rivière de Pont l'Abbé , la rivière Odet et encore celle de l'Aven.

Pourtant elles déversent certainement dans des échanges complexes leurs parts de nitrates et autres composants dans cette grande baie pouvant favoriser la prolifération et les échouages des algues pénalisant uniquement pour le moment le fond de la baie de La Foret Fouesnant.

Les relations avec les collectivités voisines (SAGE, syndicats, contats,...) risquent d'être compliquées, voir tumultueuses si des découvertes et des responsabilités se dégagent enfin, ce que nous souhaitons tous, du moins nous autres, les associations environnementales.

Mais il faut bien fractionner le littoral pour être plus efficace localement et il nous semble qu'il est de votre responsabilité de coordonner via le SDAGE et les divers SAGE toutes ces initiatives éparées, ballotées entre les egos et les couleurs politiques des différents acteurs.

Ce contrat devrait aussi avoir pour objectif de changer les comportements de certains et le modèle agricole mis en place depuis plus de 40 ans.,

Des mesures plus incitatives que les précédentes devraient favoriser la conversion des producteurs actuels ou de leurs successeurs à venir à la culture bio, tout en limitant l'expansion de l'urbanisme aux dépens de terrains agricoles.

4- Nos conclusions et propositions.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet du Finistère, de prendre en considération nos remarques.

Les citoyens veulent en savoir bien plus et maîtriser les atteintes à leur patrimoine naturel, et maintenant c'est enfin officiel, à leur santé.

- Nous sollicitons une rencontre pour faire le point des 3 dossiers évoqués ci-dessus.

- Nous demandons la protection du public qui accède librement sur les plages et autres lieux concernés (Code Général des Collectivités Territoriales).

- Nous demandons l'application du droit des déchets dans le traitement des algues ramassées.

- Nous attendons les conclusions et propositions de la commission interministérielle en Décembre 2009 sur le dossier algues vertes et son corollaire qu'est la qualité de l'eau.

Aussi, il nous apparaît que tout contrat finalisé ou non sera à revoir avec la participation indispensable des associations officielles et compétentes en environnement.

Nous vous demandons d'y faire introduire clairement les indispensables réglementations et contrôles de l'Etat dans le cadre des lois actuelles et certainement à venir, et en urgence les mesures de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les mesures CE et CCE.(Commission Européenne).

- Nous confirmons notre demande de participation à ce contrat Odet-Aven déjà élaboré par certains acteurs (élus, organismes, syndicats, lobbies)

- Nous demandons à être associés au comité de pilotage prévu pour assurer le suivi du contrat.

Pour la station de compostage algues vertes de Kerambris, nous ne pourrions accepter son développement et ses nuisances en situation illégale actuellement, sans l'autorisation des services de l'Etat pour y traiter plusieurs milliers de tonnes d'un compost particulier.

Nous sollicitons votre intervention et notamment un nouveau classement, une procédure d'autorisation avec une enquête publique.

Dans l'attente de votre réponse, et avec nos remerciements anticipés, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Magdeleine Breton, Présidente

Documents joints : photos en format A4.

Photo 1 : Cap Coz le 27 08 2009 (1000785)

Photo 2 : Cap Coz le 21 10 2009 (1010636)

Photo 3 : Cap Coz le 21 10 2009 (1010623)

Photo 4 : Kerleven le 22 10 2009 (1010772)